

# PROJET ASSOCIATIF

2025 - 2028

---



**“Construire ensemble une place avec et pour tous les jeunes”**

---

Mission Locale de l'arrondissement de Chaumont  
2 bis rue de Bourgogne 52 000 Chaumont

<b>Préambule : Un projet associatif - Pour qui, pourquoi, et pour quoi faire ? .....</b>	<b>2</b>
<b>1.Fondement, principes et valeurs des Missions Locales .....</b>	<b>4</b>
<b>2.Présentation de la Mission Locale .....</b>	<b>5</b>
<b>3.Chartes et valeurs de la Mission Locale .....</b>	<b>10</b>
<b>4.Les éléments de contexte socio-économique du territoire .....</b>	<b>12</b>
<b>5.Les constats majeurs .....</b>	<b>16</b>
<b>6.Nos orientations stratégiques .....</b>	<b>17</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>19</b>

# *Un Projet Associatif - Pour qui, pourquoi, et pour quoi faire ?*

Le projet associatif est un document de positionnement et d'orientation, propre à chaque structure.

Il identifie, à partir des valeurs partagées, de l'objet, des missions et d'un état des lieux, des orientations stratégiques qui donnent sens aux actions mises en œuvre par l'association sur une période définie (4 ans) et destinées au développement et l'amélioration des moyens pour répondre efficacement à l'objet associatif.

Ce travail a été initié à la suite de la démarche de labellisation lancée par le réseau des Missions Locales afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire national et garantir un service de qualité au bénéfice des usagers, des partenaires et des financeurs. Il s'est déroulé sur l'ensemble de l'année 2024.

Notre projet associatif définit la raison d'être de notre association, notre vocation, nos missions, notre vision du territoire et des besoins des jeunes, nos orientations et principes d'action.

Il constitue :

- Un socle fédérateur pour les membres du Conseil d'Administration, du bureau, de la direction et de l'ensemble de l'équipe opérationnelle
- Un outil de gouvernance (validé par les instances), vivant et dynamique, qui porte en son sein les conditions de l'amélioration continue

Ce projet associatif répond globalement à trois grandes questions :

1. Qui sommes-nous : notre histoire, notre identité, nos valeurs communes, ce qui fait sens pour nous
2. Vers quoi souhaitons-nous aller : nos objectifs
3. Comment voulons-nous y aller : notre stratégie, nos actions

Il va ainsi nous permettre de :

- Mieux faire connaître notre structure, nos valeurs communes et partagées, notre offre de service
- Répondre au mieux aux besoins et attentes de notre public en leur apportant un service de qualité
- Pouvoir mieux communiquer auprès de nos instances, financeurs et partenaires
- Mobiliser et fidéliser les membres de la structure
- Créer de l'adhésion, fédérer et donner du sens à nos actions

Il s'inscrit également dans un cadre plus réglementaire.

En effet, la Charte des Missions Locales de 1990, signée par l'Etat, le CNML, l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Départements de France (ADF) et l'Association des Maires de France (AMF), énonce dans son article 10 :

« A partir d'un diagnostic permanent de la situation des jeunes, d'une connaissance approfondie du tissu économique et social et des innovations qu'ils développent ensemble, les partenaires élaborent et mettent en œuvre progressivement une politique d'insertion professionnelle et sociale. »

Cette présente Charte, adoptée par le Conseil national le 12 décembre 1990, rappelle les principes sur lesquels s'engagent les partenaires dans toute Mission Locale :

- Une volonté de travailler ensemble sur un territoire
- Une intervention globale au service des jeunes
- Un espace d'initiative et d'innovation
- Une démarche pour construire des politiques locales d'insertion et de développement

La circulaire DGEFP n° 2007-26 du 12 octobre 2007 relative au financement des Missions Locales et PAIO précise également que "le financement des missions locales s'inscrit dans le régime des subventions : il est accordé sur la base d'un projet associatif présenté par le Président de la mission locale et doit s'assurer d'une cohérence entre les objectifs fixés en fonction des besoins du territoire et l'allocation des moyens par l'État".

Ce projet formalise des travaux menés depuis plus de 20 ans par la structure pour toujours mieux répondre aux attentes du public, des financeurs, de la gouvernance et préparer le travail à venir.

*« Rien ne se fera sans les jeunes »*  
B. Schwartz

exister agir valorisation  
CONSTRUIRE INSERTION *jeunes*  
*accompagnement* PÉDAGOGIE  
BESOIN DE CHALEUR  
*considération* non jugement  
dynamisme **CONFIANCE**  
FORCE *énergie* POTENTIEL écoute  
respect mutuel *créativité* pris en compte  
ensemble trouver sa place  
*aide* s'exprimer



*L'insertion des jeunes ne peut se réaliser que si leurs savoirs, leurs expériences, leurs difficultés, leurs désespoirs et leurs espoirs, peuvent être dits, écoutés, entendus, considérés et respectés.*

# 1. *Fondement, principes et valeurs des Missions Locales*

Les textes fondateurs qui définissent les Missions Locales :

- Le rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 1981 et l'ordonnance du 26 mars 1982
- La Charte nationale des Missions Locales « Construire ensemble une place pour tous les jeunes » adoptée en 1990
- Le Protocole 2010 des Missions Locales
- Le cadre commun de référence, adopté en 2018

Les principes et valeurs communes :

Bertrand SCHWARTZ – père fondateur des Missions Locales – définissait, en 1982, leur rôle selon trois concepts toujours en vigueur :

## **Construire ensemble une place pour tous les jeunes**

*Mobiliser le partenariat local autour des difficultés qui représentent un frein à l'insertion des jeunes.*

## **Prendre un jeune dans sa globalité**

*Accompagner et lever les freins de chacun (santé, logement, mobilité, etc.), pour construire avec lui, son parcours d'accès à l'emploi, à la formation afin de le mener vers son insertion sociale et professionnelle*

## **Être force de proposition et d'innovation**

*Construire en partenariat, des réponses nouvelles et adaptées aux problématiques des jeunes.*

Les Missions Locales assurent un service public de proximité pour tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusque 29 ans pour les jeunes en situation de handicap.

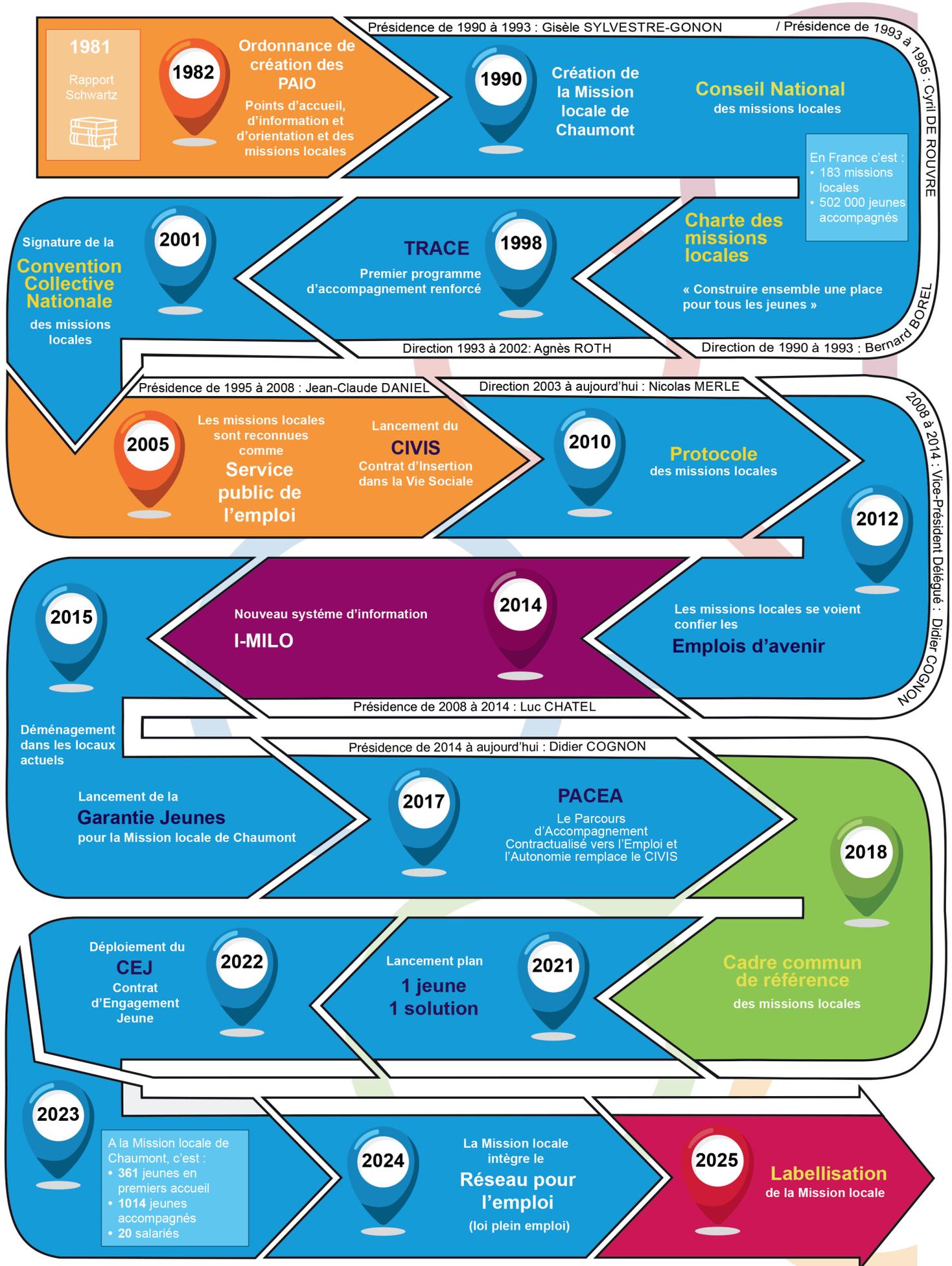
Elles apportent une approche globale de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.

Elles sont amenées à renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes en répondant à leurs besoins et attentes dans les champs de l'emploi, la formation / qualification, l'accès aux droits sociaux, de la citoyenneté, du logement, de la santé, du transport et de la mobilité, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs... » (Extrait du cadre commun des Missions Locales en 2018).

Elles contribuent aux politiques publiques portées par l'Etat et les collectivités sur le territoire, à lutter contre les inégalités et la pauvreté et garantissent l'équité de traitement des jeunes.

**« Construire ensemble une place pour tous les jeunes » (Charte des Missions Locales, 1990)**

# 2. Présentation de la Mission Locale



# L'HISTOIRE DE LA STRUCTURE

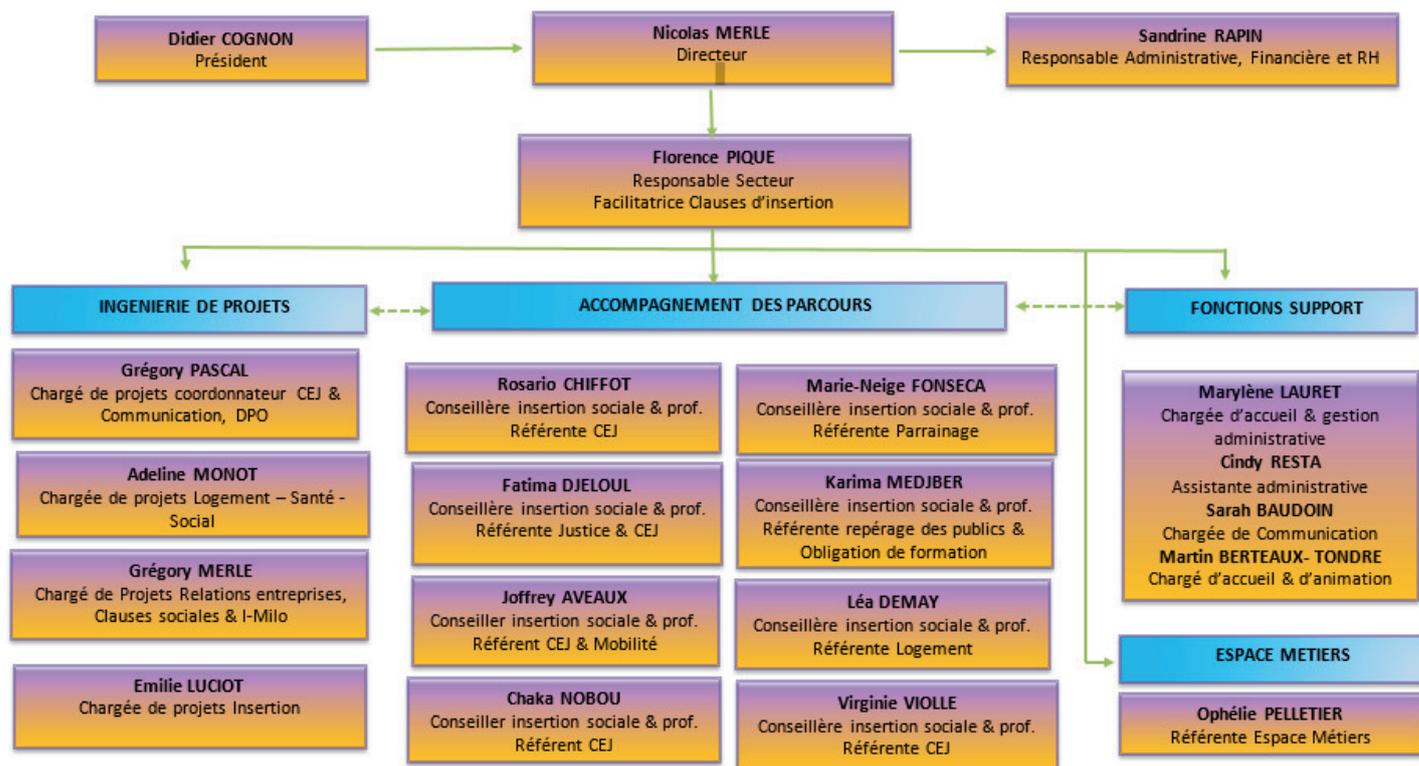
Issue de la transformation de la P.A.I.O (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) créée en 1982 par la ville de Chaumont, la Mission Locale de l'arrondissement de Chaumont sous forme d'association de loi 1901 a été créée le 19 décembre 1990, résultat d'une volonté forte des élus de notre territoire de participer activement à l'insertion des jeunes de l'arrondissement de Chaumont.

En 2012, suite à la transformation de la communauté de communes du Pays Chaumontais en communauté d'agglomération, la mission locale passe sous la compétence de l'agglomération à la place de la ville de Chaumont.

Installée depuis sa création en plein centre-ville dans des locaux appartenant à la ville, la mission locale a intégré en novembre 2015 un ancien bâtiment de l'armée réhabilité au cœur d'une zone en plein développement entre les 2 Quartiers Politique de la Ville.

## ORGANISATION ET MOYENS

Au 1er novembre 2024, la Mission Locale compte 20 salariés.



# LES INSTANCES DE DECISION

---

## 1er Collège : les Collectivités

Communauté d'Agglomération de Chaumont

- Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président de la Communauté d'Agglomération
- Monsieur Didier COGNON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
- Madame Christine GUILLEMY, Maire de CHAUMONT
- Monsieur Joël CLEMENT, Maire de Condes
- Madame Sophie NOEL, Adjointe au Maire de Chaumont
- Madame Catherine PAZDZIOR, Conseillère Municipale à la Mairie de Chaumont
- Madame Chantal VAUTHIERS, Adjointe au Maire de Froncles
- Madame Marie-Christine SIMONNET, Adjointe au Maire de Nogent
- Monsieur Patrick VIARD, Maire Délégué de Brotttes

Autres Collectivités

- Monsieur Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, représenté par Monsieur Etienne MARASI, Président de la Commission Développement Economique
- Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental

## 2ème Collège : Administrations et Services Publics

- Monsieur ou Madame le (la) Préfet(e) du Département de la Haute-Marne
- Monsieur ou Madame le (la) Directeur(trice) de l'Unité Territoriale de la DDETSPP 52
- Monsieur ou Madame le (la) Directeur(trice) Territorial(e) de France Travail
- Monsieur ou Madame le (la) Directeur(trice) Départemental(e) des Territoires
- Monsieur ou Madame le (la) Directeur(trice) Académique des Services Départementaux De l'Education Nationale
- Monsieur ou Madame le (la) Directeur(trice) Départemental(e) de l'Agriculture
- Monsieur ou Madame le (la) Directeur(trice) Territorial(e) de la PJJ 10/52
- Monsieur ou Madame le (la) Départemental(e) Délégué(e) aux Droits des Femmes et à l'Egalité
- Monsieur ou Madame le (la) Directeur(trice) de la Direction Territoriale 10/52 du SPIP
- Monsieur ou Madame le (la) Délégué(e) Militaire Départemental(e)

## 3ème Collège : Partenaires Economiques et Sociaux

- Madame la Présidente ou son représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Marne
- Monsieur le Président ou son représentant de la CCI Meuse Haute-Marne
- Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales représenté par Monsieur Thierry ARM
- Monsieur Olivier Douchet représentant l'Union Départementale CFTC
- Madame la Présidente ou son représentant de l'UDAF

## 4ème Collège : Organismes de Formation et Associations

- Madame Sophie Grandjean Directrice d'Alméa Formations Interpro 52
- Monsieur Arnaud Martin Directeur BTP CFA Haute-Marne
- Monsieur ou Madame le (la) représentant(e) du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

## Membres du bureau

**Président : M COGNON Didier**

**Vice-président : M CLEMENT Joël**

**Trésorier : M VIARD Patrick**

**Secrétaire : Mme NOEL Sophie**

## LES LOCAUX

---

Installée depuis novembre 2015 dans des locaux au cœur du quartier Foch, la Mission Locale est locataire de la Ville de Chaumont dans le cadre d'une convention de quinze ans.

Le siège de la Mission Locale est voisin de l'agence France Travail et est situé entre les 2 Quartiers Politiques de la Ville.

Les locaux de 600 m<sup>2</sup> sont répartis sur 2 niveaux avec ascenseur.

Outre le parking propre à la mission locale de 14 places dont une réservée PMR, un parking gratuit est disponible à 100 m et la desserte des transports en commun proche facilitent l'accès du public à notre structure.

En 2023, une borne de recharge électrique a été installée sur le parking de la mission locale

Les horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 - 17h30 (16h30 le vendredi)

(sauf fermeture lundi matin pour réunion interne)

### Les espaces dédiés

- Un espace accueil animé par le chargé d'accueil et d'animation
- Une salle d'attente avec un écran TV d'information
- Un centre de ressources avec un accueil permanent sur les horaires d'ouverture comprenant plusieurs espaces de travail : espace multimédia, simulateurs de conduite, espace de travail collectif (6/8 personnes)
- 18 bureaux individuels
- 2 salles de réunion pour 20 personnes maximum modulables en une seule grande salle
- Un espace cuisine - salle de pause
- Un local informatique
- Un sous-sol sur moitié du bâtiment servant de zone d'archive et de stockage

## LES RESSOURCES MATERIELLES ET L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

---

Les équipements informatiques et autres :

- Chaque bureau est doté d'un espace de travail avec ordinateur relié au réseau et téléphone fixe
- Les chargés de projet et conseillers sont équipés d'un téléphone portable et progressivement d'un ordinateur portable
- Un pôle multimédia du centre de ressource équipé de 7 ordinateurs
- 2 simulateurs de conduite fixe et un portable
- 2 écrans dont un mobile pour les salles de réunion
- 2 photocopieurs/imprimantes en réseau (1 par niveau)
- 2 destructeurs de document (1 par niveau)
- Des caisses de recyclage pour les papiers et cartons (ramassage pour les Ateliers du Viaduc)
- Un logiciel de gestion du temps (agenda, pointage, répartition projet, congés...)

Véhicules de services :

- 2 voitures dont 1 électrique
- Possibilité de prêt gracieux d'un 9 places pour le transport de jeunes par Tremplin 52

## Les outils de communication :

- Plaquettes à destination des jeunes, des entreprises et des partenaires
- Goodies
- Site internet
- Communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tik Tok, LinkedIn)
- Matériel floqué (comptoir, kakemono, polo et polaire) lors de la tenue d'événements extérieurs (forums, ...)
- Newsletter mensuelle
- Calendrier mensuel des ateliers proposés
- Envoi de sms et mails aux jeunes pour les informer de la tenue d'événements de type forums, recrutements, ateliers, ...via notre logiciel Imilo

## LES IMPLANTATIONS SUR LE TERRITOIRE

Siège de la mission locale : 2B rue de Bourgogne 52000 CHAUMONT

Contact :  03.25.32.23.00  [contact@missionlocale-chaumont.fr](mailto:contact@missionlocale-chaumont.fr)

Site Internet : <https://missionlocale-chaumont.fr/>

Réseaux sociaux :

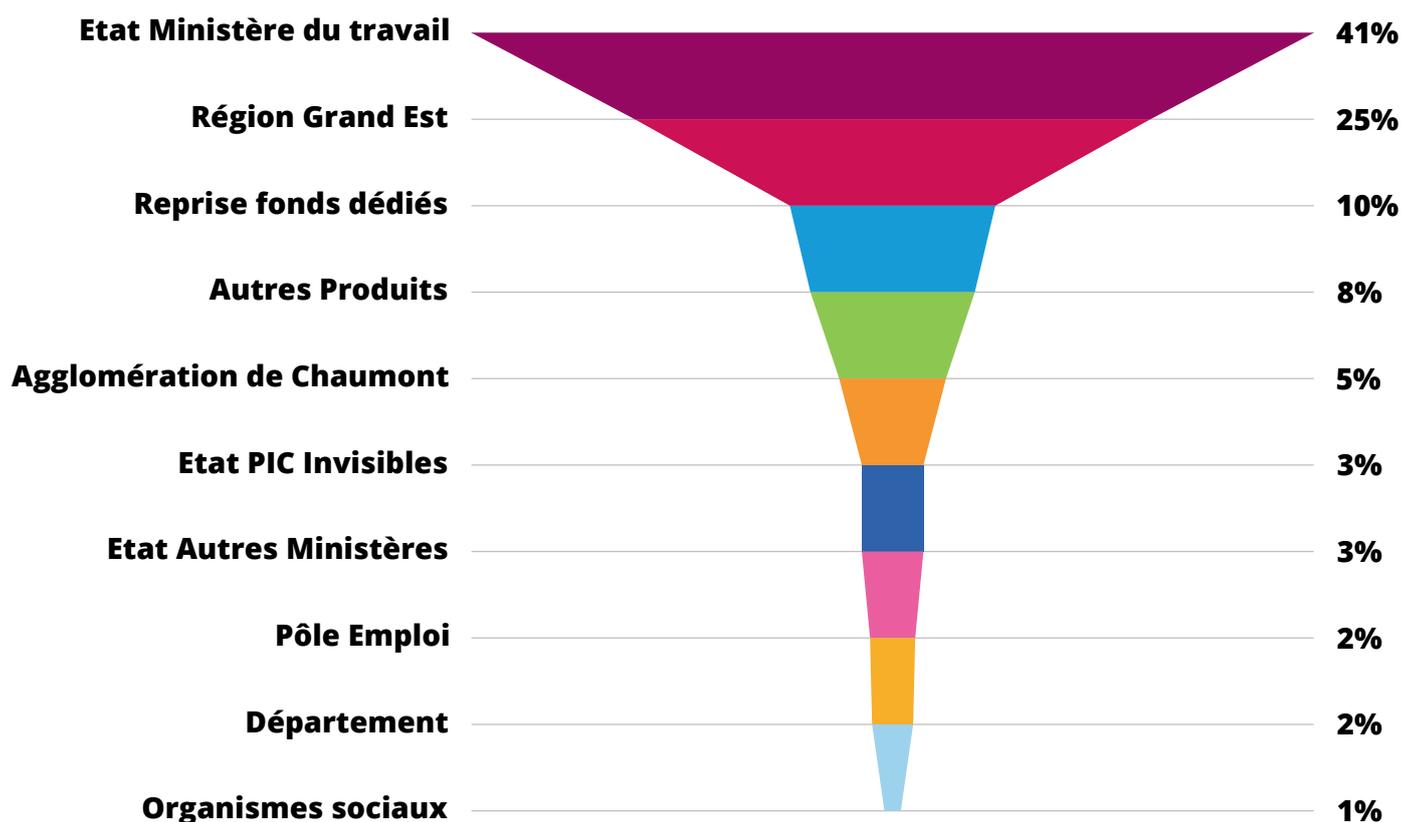


### 1 permanence décentralisée

Espace Minel – rue Segretier – 52 800 NOGENT  
Tous les jeudis

Des interventions sont réalisées à la demande dans les Espaces France Services ou les Mairies.

## REPARTITION DES FINANCEMENTS (REALISÉ 2023)



# 3. Chartes et valeurs de la Mission Locale de l'arrondissement de Chaumont

- Accompagner, co-construire avec et pour les jeunes
- Une volonté de travailler sur un territoire en mobilisant et coopérant avec les partenaires

## LES VALEURS EN MISSION LOCALE

Les Missions Locales exercent une mission de service public (cf. protocole 2000 des missions locales).

### • L'égalité d'accès et de traitement :

Tout jeune, sans exception, doit pouvoir bénéficier des mêmes services, opportunités et accompagnements.

*Proximité, accessibilité géographique, présence territoriale, accessibilité administrative.*

*Absence de discrimination, lutte contre les inégalités sociales, ...*

### • L'équité :

L'équité en Mission Locale consiste à offrir à chaque jeune un accompagnement adapté à sa situation individuelle, en tenant compte de ses besoins, difficultés et atouts.

L'équité implique une différenciation dans l'accompagnement, pour s'assurer que chaque jeune ait réellement les mêmes chances de réussite.

### • La laïcité et la neutralité :

L'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 conforte le respect des principes de la République. Il a pour objet d'assurer un meilleur respect des principes d'égalité des usagers devant les services publics, de neutralité et de laïcité dans ces services.

Les salariés travaillant au sein des Missions Locales doivent respecter le principe de neutralité. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas manifester leurs croyances religieuses dans l'exercice de leurs fonctions. Le port de signes religieux ostensibles, par exemple, est interdit.

Les Missions Locales doivent accueillir tous les jeunes, quelles que soient leurs convictions religieuses, dans le respect de la laïcité. Cela implique un traitement égalitaire et sans discrimination, qu'elle soit fondée sur la religion ou toute autre différence.

### • La continuité de service :

Ce principe garantit que les services offerts par la Mission Locale sont disponibles de manière régulière et sans interruption, afin de répondre aux besoins des jeunes.

*Horaires réguliers, maintien des services en cas de grève ou absence salarié, adaptation en cas de crise : accès au numérique, accompagnement à distance, ...*

### • La mutabilité :

C'est la capacité de la Mission Locale à évoluer, s'adapter et se réorganiser en fonction des besoins des jeunes qu'elle accompagne, des évolutions du marché du travail, des politiques publiques, ...

*Adaptabilité, réactivité, innovation et expérimentation, flexibilité organisationnelle, démarche d'amélioration continue, ...*

### • La transparence et le respect :

Chaque jeune dispose d'un droit à l'information sur les actions de la Mission Locale et d'un droit d'accès à son dossier.

## Mais aussi :

### • L'empowerment (« autonomisation ») :

Accompagnement des jeunes afin de les rendre acteurs de leur propre parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ce concept repose sur l'idée de donner aux jeunes les outils, les compétences, la confiance nécessaire pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées, s'approprier leur projet de vie et être autonomes dans leurs démarches.

- **La bienveillance :**

La bienveillance vise à accompagner les jeunes avec empathie, respect et soutien.

*Accueil chaleureux, écoute active, soutien moral et psychologique, respect, encouragement et valorisation, ...*

- **La discrétion :**

*Confidentialité des échanges, respect de la vie privée, protection des données, ...*

## **RESEAU ET PARTENARIATS**

---

- **Au niveau Local**

La Mission Locale de l'arrondissement de Chaumont se place comme un des acteurs clés des politiques de jeunesse et l'opérateur de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pilotés par l'État et les collectivités territoriales. Elle assure un service public territorial de proximité au bénéfice des jeunes de son territoire de compétence administrative qui comporte la Communauté d'Agglomération de Chaumont, la Communauté de Communes des 3 Forêts et quasiment la totalité de la Communauté de Communes Meuse Rognon.

Ainsi depuis de très nombreuses années, une volonté politique forte a amené la mission locale à porter de nouveaux projets comme :

- Les Clauses d'Insertion dans les marchés publics (2009)
- L'Espace Métiers (2015)
- La plateforme Loj'toit (2019)

Par ailleurs, la structure est partie prenante dans les instances locales ayant trait à l'emploi ou la formation mais également dans les domaines du logement, de la santé, de la prévention (Contrat de Ville, Bailleur social, CIAS/CCAS/CISPD, CLS...).

Les liens noués avec les structures de l'IAE et associatives permettent également de développer ou soutenir des actions au bénéfice des jeunes (Green Friday avec Vestiaire Services, atelier logement de l'UDAF...).

Elle se doit aussi d'être à l'écoute des besoins des jeunes pour développer des actions dont ils sont demandeurs et même parfois acteurs (Jardi'Milo, Journal, activités sportives, sorties culturelles...).

- **Au niveau Départemental**

Depuis de nombreuses années, des liens de coopération forts existent entre les 3 Missions Locales de Haute-Marne. Ce travail en commun a permis de faire émerger et porter des projets à l'échelle départementale tels que :

- Expérimentation de la Garantie Jeunes (2015)
- Consortium PIC Invisibles (2020)
- Accompagnement BRSA (2020)

- **Au niveau Régional**

La Mission Locale de l'arrondissement de Chaumont a toujours défendu l'appartenance à un réseau et l'importance d'un réseau fort et uni pour en défendre les valeurs.

Ainsi, Jean-Claude Daniel a été à l'initiative avec Robert Galley (Pdt de la ML de Troyes) de la création à la fin des années 90 de l'Association Régionale des Présidents de ML/PAIO de Champagne-Ardenne.

Didier Cognon et Joël Clément (VP) ont pris le relais d'abord au niveau Champagne-Ardenne puis, avec la transformation des Régions, au sein de l'ARML Grand Est dont Didier Cognon est Vice-Président depuis 2020.

# 4. Les éléments de contexte socio-économique du territoire

Extraits du diagnostic territorial partagé ML de Chaumont - Octobre 2024

## A. TERRITOIRE - DÉMOGRAPHIE

Situé dans la région Grand Est, le département de la Haute-Marne est un des départements les plus ruraux de France, avec en 2022, 166 350 habitants. Il est classé depuis décembre 2020 parmi les 14 départements Hyper ruraux de France.

La Haute-Marne a une population nettement moins dense par rapport aux moyennes régionales et nationales, avec seulement 28 habitants par kilomètre carré.

Le territoire d'intervention de la Mission Locale se compose de la communauté d'agglomération de Chaumont, de la communauté de communes des 3 Forêts et de la communauté de communes Meuse Rognon.

**2 quartiers** de la Politique de la Ville sont situés à Chaumont (Le Cavalier et La Rochotte), 2 794 habitants les constituent.

Le taux de pauvreté atteint **50,9%** à la Rochotte contre 47% dans l'ensemble des QPV du Grand Est, 15% au niveau Haute-Marne et 12,9% à l'échelle intercommunale.

Depuis 1968, la population du territoire n'a cessé de diminuer, perdant environ 10 600 habitants (-14,7%).

La population peut être qualifiée de vieillissante, puisque les 30 ans et plus constituent 69,1% de la population contre 15,9% pour les 15/29 ans.

La population active est majoritairement constituée d'employés et d'ouvriers. Bien que territoire rural, seulement 2% sont agriculteurs exploitants.

## B. SCOLARITÉ - FORMATIONS PROFESSIONNELLES

On constate une nette baisse du taux de scolarisation sur l'arrondissement de Chaumont à partir de 18 ans.

En 2021, pour les 18/24 ans en France 52,1% de la tranche d'âge sont scolarisés, **30,3%** pour l'arrondissement. Pour les 25/29 ans le taux national est de 8,8% contre **3,8%** pour notre territoire.

Ce faible taux de scolarisation peut partiellement s'expliquer par la faiblesse de l'offre de formation supérieure sur l'arrondissement.

La population de l'arrondissement possède un niveau de diplôme de l'enseignement supérieur bien moins élevé qu'en France, 21,3% contre 32,5% en 2021.

Beaucoup plus de personnes ont le niveau CAP. BEP (29,8% contre 24.1%) ou ne possèdent pas de diplôme (25% contre 20.4%).

## C. MOBILITE

Le territoire est relativement enclavé. Il ne dispose pas de desserte TGV, et le trajet en TER entre Chaumont et Paris prend à minima 2 heures et 20 minutes.

La configuration du territoire et les infrastructures de transport montrent que l'accès aux principaux services de la vie courante est compliqué pour une fraction importante de la population. C'est particulièrement le cas sur les ComCom des Trois Forêts et de Meuse Rognon.

La voiture reste le principal mode de transport. Aussi pour les publics en insertion, deux obstacles se dressent. D'une part, l'absence de moyens de transport entrave l'accès à l'emploi sur une portion importante du territoire. D'autre part, les frais liés à l'utilisation d'un véhicule sont plus élevés qu'ailleurs, principalement en raison des trajets domicile-travail plus longs.

L'usage des transports en commun reste limité, essentiellement dans les périmètres de transport urbain et le long de la desserte TER de la Vallée de la Marne.

Depuis 2021, la Mission Locale a développé une offre mobilité à destination des jeunes pour l'accompagnement au permis de conduire (démarches administratives, code de la route et simulateurs de conduite).

## **D. LOGEMENT**

---

Une tension importante existe dans l'accès aux logements sur Chaumont par manque d'offres de petits logements (T1 & T2), dans l'accès aux logements pour de courtes durées ou d'urgence avec l'absence de CHRS.

En 2023, 20,2% des jeunes accueillis à la Mission Locale ont une problématique d'hébergement, hébergés en foyers, par des tiers ou sans logement fixe.

La Mission Locale porte une plateforme logement « Loj'toit » lieu d'information et d'accompagnement de tous les jeunes de 16 à 29 ans dans leur accès au logement.

## **E. SANTE**

---

Ce que nous constatons sur l'arrondissement de Chaumont correspond à ce qui ressort des analyses de l'enquête Santé Publique France publiée en février 2023 mise à jour en février 2024.

Les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur parcours d'insertion sont multiples : addictions, mal-être, souffrance psychologique, problème de santé, isolement social, problèmes familiaux, problème de harcèlement, sédentarité, ...

L'ensemble de ces freins rend difficile le retour à l'emploi, l'accès à une formation, et l'inclusion des jeunes dans la société. Les jeunes en demande d'insertion sont bien souvent confrontés à une souffrance psychique, à un mal-être, à une vulnérabilité sociale et ont une faible estime de soi. Ces troubles se sont aggravés depuis la crise sanitaire liée à la COVID.

Depuis septembre 2020, la Mission Locale de Chaumont bénéficie de l'intervention d'une psychologue à raison d'une ½ journée par semaine. Sa prestation permet l'écoute des jeunes adressés par leur conseiller et l'échange actif autour des problématiques des jeunes en souffrance psychologique.

## **F. SPORT**

---

La situation haut-marnaise laisse apparaître une plus grande densité des équipements sportifs en Haute Marne et bien plus de licences sportives chez les jeunes de 15-19 ans que la moyenne en Grand Est, mais avec une nette diminution à partir de 20 ans.

Les femmes sont sous représentées dans les 2 tranches d'âge.

En 2023, 50 jeunes ont participé à au moins 1 des séances mensuelles organisées avec l'UFOLEP.

## **G. DONNEES ECONOMIQUES**

---

- Caractéristiques du tissu économique

L'arrondissement de Chaumont, se caractérise par la diversité d'un tissu économique à la fois industriel, agricole, commercial et de services.

La ville de Chaumont, en tant que Préfecture, concentre une très grande part de l'emploi, des commerces, des services et des équipements nécessaires à la population du bassin de vie avec une part importante d'emploi dans les services administratifs. Elle porte également les principales zones d'activité de rayonnements régional et intercommunal.

Nogent, 2nd pôle d'emploi du bassin, a une forte identité industrielle avec notamment NogenTech, un site de la French Tech, et les forges de Courcelles, 2nd employeur privé de l'arrondissement.

• Zoom bassin de Chaumont

### EVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI (DEFM catégories A,B, C)

	Sept-22	Sept-23	Sept-24	Evolution A/A-1	Evolution A/A-2
Chaumont	3 738	3 522	3 521	0.0%	-5.8%
Haute-Marne	11 789	11 229	11 152	-0.7%	-5.4%
Grand Est	421 722	411 471	405 003	-1.6%	-4.0%

La baisse de 5,8% en 2 ans de la demande d'emploi est plus importante qu'au niveau départemental et régional.

### EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES RSA (RSA droit payable, DEFM catégories A,B, C)

	Sept-22	Sept-23	Sept-24	Evolution A/A-1	Evolution A/A-2
Chaumont	531	517	503	-2.7%	-5.3%
Haute-Marne	1 703	1 592	1 732	8.8%	1.7%
Grand Est	65 273	61 580	61 032	-0.9%	-6.5%

La part des BRSA dans la demande d'emploi est moins importante qu'au niveau départemental et régional. Leur baisse en 2 ans est plus importante qu'au niveau de la Haute-Marne.

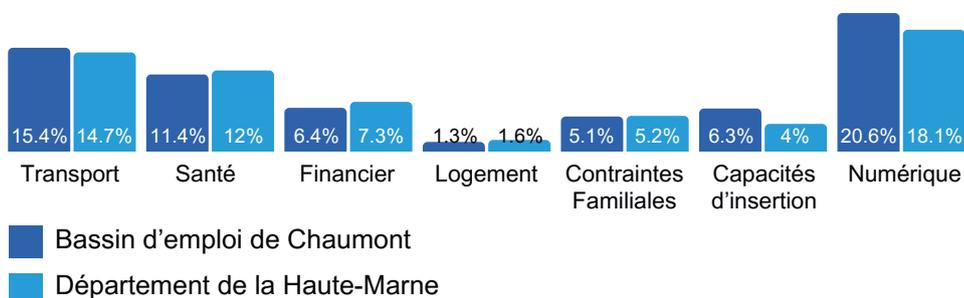
#### Freins périphériques

**40.2%**

des demandeurs d'emplois déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi

**39.1%**

dans le département



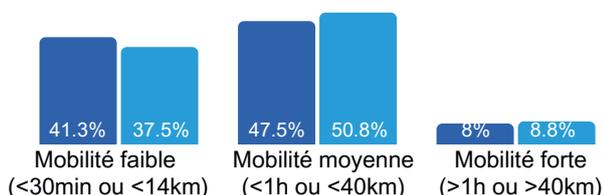
#### Mobilité géographique

**75.8%**

des demandeurs d'emplois sont titulaires d'un permis (voiture et/ou moto)

**77.9%**

dans le département



■ Bassin d'emploi de Chaumont  
■ Département de la Haute-Marne

40,2% des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi (39,1% au niveau du département).

En 2023 :

- 4 454 offres d'emploi déposées à France Travail soit 46,8 % des offres départementales
- 55,2% de contrat durables
- +15,9% sur 1 an

En 2024 :

- 1 885 projets de recrutement soit -12,6% par rapport à 2023
- 60,8 % de projets jugés difficiles
- 22,9% d'établissements recruteurs

## H. FOCUS JEUNES

La part des jeunes en situation de précarité se situe dans la moyenne du département mais avec un paradoxe entre Chaumont où le taux de pauvreté est supérieur de 10 points à la moyenne départementale et les jeunes ruraux qui rencontrent eux des problématiques de mobilité.

Ainsi sur le bassin de Chaumont en comparaison avec les échelles départementale et régionale, les jeunes sont globalement :

### Moins touchés par le chômage :

- 533 personnes en septembre 2024
- 15,1 % de la DEFM ABC contre 15,7% sur le département de la Haute Marne et 14% en région
- Une baisse plus importante que chez les autres publics de demandeurs d'emploi (évolution nulle pour toutes les catégories et -2,7% chez les BRSA) avec -10 % sur 1 an contre - 4,3 % sur la Haute Marne et +1,4% en région

### Un peu plus touchés par le chômage de longue durée qu'en région

- 20,8 % contre 19,5 % en région et 21,2% sur la Haute Marne

### D'un niveau de qualification dans la moyenne de la Haute-Marne mais inférieur au niveau régional

- Niveau V et infra : 41,3 % contre 41,6 % sur la Haute Marne mais 37 % en région
- Niveau Supra Bac : 24,8 % contre 22,4 sur la Haute Marne mais 25,7 % en région

## EVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI DES JEUNES (DEFM catégories A,B, C)

Moins de 25 ans	Sept-22	Sept-23	Sept-24	Evolution A/A-1	Evolution A/A-2
Chaumont	548	592	533	-10.0%	-2.7%
Haute-Marne	1 778	1 825	1 746	-4.3%	-1.8%
Grand Est	55 262	56 100	56 902	1.4%	3.0%

# 5. Les constats majeurs

## ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---

1. Une population vieillissante
2. Une baisse importante de la population jeune
3. Un taux de pauvreté important pour les moins de 30 ans notamment sur Chaumont
4. Un niveau faible de qualification des jeunes
5. Une offre de formation qualifiante et post Bac limitée
6. Un taux de chômage faible des jeunes
7. Deux secteurs d'activité pourvoyeurs d'emploi que sont l'industrie et le tertiaire
8. Un taux d'évolution des emplois annuels négatif
9. Une majorité de petites entreprises (82%)
10. Un territoire qui nécessite de pouvoir se déplacer pour accéder à l'emploi

## ISSUS DE L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE

---

1. Une baisse des jeunes en 1er accueil et des jeunes accompagnés
2. La mobilité reste une problématique importante
3. Un faible niveau de qualification
4. Un public mineur en augmentation et souvent sans projet professionnel
5. Une difficulté croissante de mobilisation des jeunes à l'accompagnement
6. Des besoins de soutien financier à la subsistance et à la mobilité
7. Un manque de remontée des besoins exprimés de la part du public jeune
8. Le décalage générationnel dans le rapport au travail : les attentes des Entreprises face à celles des Jeunes



## 6. Nos orientations stratégiques

Face à ces constats, notre choix est de concentrer nos efforts sur des objectifs stratégiques à notre portée, tout en reconnaissant que certains aspects de ces problématiques dépassent le cadre de notre action associative telles que :

- La mobilité des jeunes au sens pratique (réseau de transports en commun)
- Le niveau de qualification (décrochage scolaire et offre de formations)

Celles-ci ne seront donc pas déclinées en actions prioritaires du fait que notre offre de services permet déjà un travail autour de ces problématiques. Pour autant, dans le cadre de notre rôle d'observatoire, nous continuerons à sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux de la mobilité et du niveau de qualification des jeunes entre autres.

Par ailleurs, les actions de la Mission Locale sont soumises aux prérogatives et priorités décidées par nos financeurs. Ainsi depuis 2024, nous sommes engagés dans :

### LA CONSTRUCTION DU RESEAU POUR L'EMPLOI

Les feuilles de route qui en découleront, compléteront ou amèneront nos propres orientations.

#### Axe 1 : Valoriser, formaliser, développer et pérenniser nos partenariats

La Mission Locale contribue activement aux politiques publiques menées par l'Etat et les collectivités sur le territoire. Toutefois, sur un territoire étendu comme le nôtre, sa place comme structure de référence et de conseil pour les politiques territoriales Jeunesse n'est pas forcément connue de tous. Ainsi sur certaines zones, nos actions « d'aller vers » se heurtent à la réalité d'un public peu mobile et diffus et d'une absence de relai.

Par ailleurs, les partenariats forts existants reposent en partie sur une connaissance réciproque soumise aux aléas.

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer la structuration de nos partenariats
- Développer notre rôle d'observatoire des jeunes

#### Axe 2 : Renforcer l'accompagnement de nos publics et s'adapter constamment au marché du travail

A ce jour, la connaissance des besoins des jeunes se fonde sur l'expérience pratique des professionnels qui les accompagnent, sur les productions de nos statistiques issues d'I-MILO mais peu sur l'expression directe de ceux-ci. Outre le baromètre de satisfaction des jeunes réalisé par l'UNML, qui traduit essentiellement un niveau de satisfaction concernant les différents services proposés par la Mission Locale, celui-ci n'exprime malheureusement pas les besoins réels des jeunes et limite leur expression.

Les générations évoluent et leurs demandes avec. Aujourd'hui, les jeunes ont tendance à valoriser la flexibilité, la technologie et un sens du travail avec un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Objectifs opérationnels :

- Recueillir la parole des jeunes
- Diversifier et adapter notre offre de services

**Axe 3 : Développer notre visibilité et définir notre stratégie de communication**

Avec l'évolution du territoire et de nos missions, la Mission Locale a fait le choix en 2021 de se doter d'une chargée de communication. Recrutée dans le cadre de contrats aidés afin de la professionnaliser, son poste a été pérennisé en 2024.

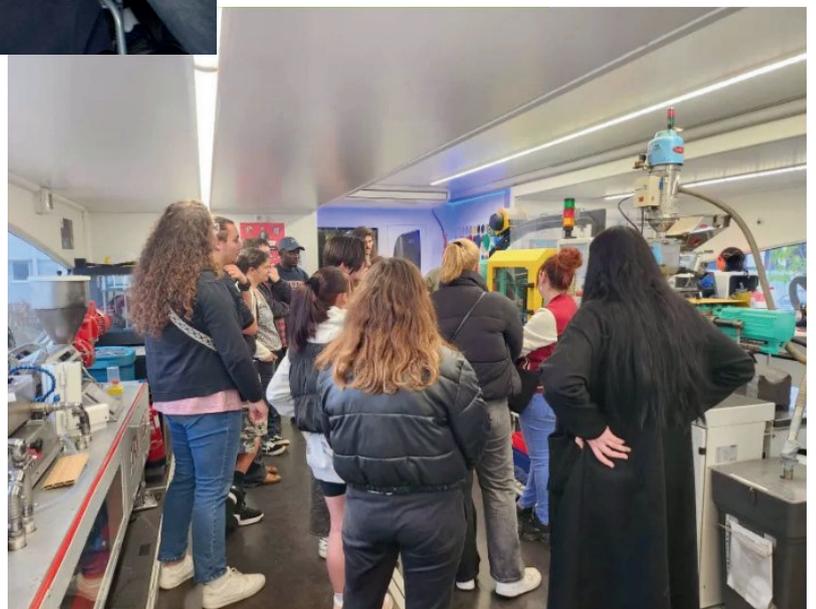
Objectifs opérationnels :

- Renforcer la visibilité de nos missions et la notoriété de la Mission Locale
- Mettre en place des actions de communication ciblées et adaptées pour promouvoir nos activités afin d'attirer de nouveaux jeunes bénéficiaires



Théâtre forum sur l'Égalité Professionnelle  
- Octobre 2024

Forum de l'Industrie  
- Novembre 2024



# Conclusion

L'écriture de ce projet associatif marque une étape significative dans notre engagement envers les jeunes et notre mission d'insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale de l'Arrondissement de Chaumont œuvre activement pour l'intégration professionnelle, sociale et éducative des jeunes. À travers un accompagnement personnalisé, des actions collectives et une forte collaboration avec ses partenaires, elle cherche à donner à chaque jeune les clés de son avenir. Ce projet associatif s'inscrit dans une dynamique locale et territoriale qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes, tout en favorisant leur épanouissement personnel et leur engagement citoyen.

Grâce à l'implication dévouée de l'équipe, au soutien précieux de nos administrateurs, de nos partenaires et de nos financeurs, nous espérons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au travers de ce projet associatif.

**Ensemble, continuons à construire une place avec et pour tous les jeunes.**



Cofinancé par  
l'Union européenne

